



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1439

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Ville de Porto-Novo - Demande de subvention auprès de l'AFD**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1439**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Projet de construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Ville de Porto-Novo - Demande de subvention auprès de l'AFD**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public placé au cœur du dispositif français de coopération puisqu'elle agit, depuis près de 70 ans, pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Au moyen de subventions, notamment, elle finance des projets et accompagne des partenaires des pays du Sud dans le renforcement de leurs capacités. A ce titre, elle expérimente, depuis 2014, un nouvel outil appelé "Facilité de financement des collectivités françaises" (FICOL), destiné à financer des projets développés par des collectivités françaises, en réponse à une demande exprimée par une collectivité provenant de la zone de solidarité solidaire (pays d'Afrique subsaharienne).

En 2015, dans la perspective de la Conférence de Paris sur le climat (COP 21), une FICOL a été proposée aux collectivités territoriales françaises qui soutiennent des projets de lutte contre le changement climatique ou d'amélioration de la gestion des déchets.

Dans ce cadre, un projet de construction d'un centre de tri des déchets à Porto-Novo, ville partenaire de la Métropole de Lyon au Bénin, a été proposé et a ainsi obtenu un accord de principe de l'AFD le 21 décembre 2015, pour recevoir un financement de 450 000 €, sous réserve de la mise en œuvre du projet et de la signature des conventions afférentes.

I - La coopération entre la Métropole de Lyon et la Ville de Porto-Novo au Bénin

Depuis 1999, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, est engagée dans un partenariat de coopération avec la Ville de Porto-Novo (capitale du Bénin) visant à accompagner l'aide à la gouvernance locale par la mobilisation de son expertise technique.

Dans le domaine de la collecte des déchets, l'expertise de la Communauté urbaine de Lyon puis de la Métropole a permis de suivre le dossier de construction d'un centre d'enfouissement technique, financé par la Banque mondiale, d'accompagner les services techniques pour définir une stratégie de tri et de valorisation des déchets ménagers avec la mise en place d'un premier centre de tri et, enfin, de renforcer le service de la propreté par de la formation d'agents et la mise à disposition de camions benne à ordures.

La nouvelle convention de partenariat pour la période 2015-2017 a été approuvée par délibération n° 2015-0423 du Conseil métropolitain du 6 juillet 2015.

Parmi les domaines de coopération, l'appui à la mise en place d'un service de collecte de déchets est l'un des sujets prioritaires du partenariat. Sous la forme de formation, d'aide à l'équipement ou encore d'appui-conseil auprès des autorités locales, cette coopération participe ainsi à améliorer les capacités d'intervention de la Ville de Porto-Novo sur un sujet sensible pour sa population.

II - La description du projet proposé à la FICOL

Le projet proposé est une nouvelle étape dans cette coopération car il devrait permettre d'orienter la gestion des déchets vers le tri et la valorisation, tout en essayant de développer des filières économiques. Il s'appuie sur des expériences menées avec les Villes de Ouagadougou (capitale du Burkina Faso) et de Porto-Novo avec lesquelles la Métropole de Lyon a pu expérimenter ce dispositif et a obtenu des résultats très encourageants en termes économique, environnemental et institutionnel.

Ce projet consiste à passer d'un site pilote à une unité de tri semi-mécanisé qui permettrait de trier la majorité des déchets arrivant sur un point de collecte et représentant 20 à 30 % des déchets collectés sur la ville. Sachant que ces déchets sont composés de 60 % de terre et de matière fermentiscible, ce dispositif permettra de réduire d'autant la part transportée et enfouie au centre d'enfouissement technique, sans augmentation du budget de fonctionnement de la Ville.

Le coût total du projet est évalué à 564 000 € dont 450 000 € de dépenses d'investissement qui sont intégralement financées par la FICOL de l'AFD. La Métropole de Lyon et la Ville de Porto-Novo contribueront à hauteur de 114 000 € (soit 19 % du plan de financement du projet) sous la forme de la valorisation de l'expertise technique et du matériel comme prévue dans la convention de coopération Métropole de Lyon - Porto-Novo 2015-2017.

III - Plan de financement

Dépenses		Recettes		
	Montant (en €)	Contribution	Montant (en €)	% du total
infrastructure :				
1- centre de tri : fourniture, transport, installation et mise en service	168 000	apport de la Ville de Porto-Novo valorisée en expertises techniques et en mobilisation des services et des moyens techniques nécessaires à la réalisation du projet	10 000	2 %
2 - génie civil, hangar, clôture, voirie et voirie et réseaux divers + maîtrise d'œuvre	160 000			
3 - équipements (bacs, presse, poubelles, petit matériel)	70 000			
4 - imprévus (12 %)	48 000			
suivi et accompagnement	58 000	apport valorisé de la Métropole de Lyon : missions techniques, stages à Lyon et aide à l'équipement	94 000	17 %
aide à l'équipement	30 000	apport valorisé d'une entreprise pour l'aide au démarrage	10 000	2 %
communication/évaluation	30 000	financement Agence française de développement (AFD)	450 000	79 %
Total	564 000	Total	564 000	100 %

Au regard des opportunités de financement des investissements offertes par la FICOL, ce projet à Porto-Novo permettra de franchir une nouvelle étape en contribuant à rechercher des solutions innovantes et adaptées au contexte des collectivités de l'Afrique de l'Ouest.

IV - Le rôle de la Métropole de Lyon

L'AFD, à travers son outil de financement FICOL, prévoit que la contractualisation s'opère avec la Métropole de Lyon, qui devient alors responsable technique et financier de ce projet, en tant que bénéficiaire primaire du financement. La Métropole de Lyon est ainsi l'interlocuteur de l'AFD pour recevoir la subvention accordée qu'elle rétrocèdera à la Ville de Porto-Novo, le bénéficiaire final et propriétaire des investissements réalisés.

Une convention de financement entre l'AFD et la Métropole de Lyon précise les modalités d'utilisation de la subvention de 450 000 €.

Une convention de rétrocession d'une partie de la subvention, pour un montant de 430 000 €, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Porto-Novo définit les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet, de ses modalités de financement ainsi que les responsabilités des 2 collectivités.

La somme de 20 000 € non reversée à la Ville de Porto-Novo sera utilisée par la Métropole de Lyon pour financer différentes actions autour du projet.

La Ville de Porto-Novo est dès lors le maître d'ouvrage du projet avec une assistance apportée par la Métropole de Lyon pour l'accompagner dans la bonne exécution des différentes étapes du projet (passation des marchés, sélection des entreprises et prestataires, suivi des opérations, etc.), sous la forme de missions d'experts, telles que prévues dans la convention de coopération décentralisée avec Porto-Novo ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de création d'un centre de tri des déchets semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin), dans le cadre de la coopération engagée avec ce partenaire.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant de 450 000 € TTC en dépenses et 450 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 160 000 € en dépenses et 230 000 € en recettes en 2016 ; 290 000 € en dépenses et 220 000 € en recettes en 2017, sur l'opération n° 0P02O1915.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence française de développement (AFD) une subvention d'équipement d'un montant de 450 000 € dans le cadre du projet de création d'un centre de tri des déchets semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin),

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

4° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 430 000 € au profit de la Ville de Porto-Novo dans le cadre de la création du centre de tri,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'AFD puis entre la Métropole de Lyon et la Ville de Porto-Novo.

5° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

6° - La recette à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 1311 - fonction 048, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 230 000 € en 2016 et 220 000 € en 2017.

7° - Les dépenses à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 2041482 et chapitre 23 - fonction 048.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.